



RÉGIME INDEMNITAIRE

FILIÈRE ARTISTIQUE

CATÉGORIE	GRADE OCCUPÉ	Régime Indemnitaire de grade	Emplois, niveaux de responsabilité	Plafonds mensuels maximaux légaux
A	Professeur enseignement artistique classe normale	101,13 €	NÉANT	101,13 €
A	Professeur enseignement artistique hors classe			
A	Directeur enseignement artistique 2ème catégorie	682,60 €	Niveau 3.0 = 160 € Niveau 2.1 = 200 € Niveau 2.0 = 320 €	2125 à 2677,50 €
A	Directeur enseignement artistique 1ère catégorie	1050 €		
B	Assistant enseignement Principal 2ème classe ou principal 1ère classe	101,13	NÉANT	101,13